

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille vingt-cinq</b> <b>Le 04 décembre à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation :</u></b> Le 27 novembre 2025 <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Nadine CUSIN
<b><u>Présents :</u></b> Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Virginie JACOTTET, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <b><u>Absent(e)(s) avec procuration :</u></b> <b><u>Absent(e)(s) sans procuration :</u></b> Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS	

**Délibération n° D25-35**

**OBJET : Remboursement d'une avance sur fonds propres**

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que les services du CLAE sont chargés d'effectuer les courses alimentaires pour la prise en charge des goûters proposés lors du service périscolaire du soir.

En date du 27 novembre 2025, les services informatiques de CARREFOUR MARKET CRUSEILLES sont tombés en panne, ne permettant pas la prise en charge du panier sur le compte client de la mairie.

Madame Séverine DOMENGE a donc procédé au paiement de la somme de 165,60€ sur ces fonds propres.

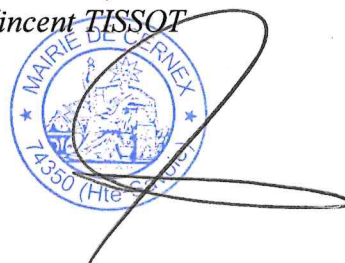
Il convient de procéder au remboursement de la somme avancée par l'agent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTTE** le remboursement de l'avance sur fonds propres d'un montant de 165,60€ ;
- **AUTORISE** le mandatement au nom de Madame Séverine DOMENGE pour procéder au règlement et exécuter la présente décision ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont ouverts au compte 60623.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*



Certifiée exécutoire le 05 DEC. 2025

Transmise en Sous-Préfecture le 08 DEC. 2025

Affichée le 08 DEC. 2025